



## Abandon de poste salaire

Par **Eoxiia**, le **16/08/2021** à **20:19**

Bonjour ,

je vous écrit car il y a cela un mois,j ai abandonner mon poste dans le Nord car mon ex employeur est revenu sur notre accord verbal de me laisser partir vivre dans le sud alors que je n avais plus de logement par conséquent .

je voudrais savoir quels recours j avais car mon salaire pour les jours travaillés ne m as pas était versé et qu il me reste des congés payés

Par **P.M.**, le **16/08/2021** à **20:40**

Bonjour,

L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait,vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché(e) par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

Pour les heures travaillées jusqu'à l'abandon de poste, l'employeur devait établir un bulletin de paie mais le salaire est quérable et vous attend peut-être à l'entreprise..

Pour les congés payés, il ne figureront que sur le solde de tout compte et si vous ne démissionnez pas, vous risquez d'attendre longtemps...

Par **chatoon**, le **24/08/2021** à **18:13**

Bonjour,

Il n'est pas toujours simple de trouver un sens à ce que vous dites Eoxiia.

Votre employeur vous a-t-il laissé partir sans rupture conventionnelle formalisé par écrit et dans les délais requis après validation de la DIRRECTE ?

Cela ressemble fort à une rupture d'un commun accord verbal s'analysant en un licenciement abusif.

Par **P.M.**, le **24/08/2021** à **18:19**

Bonjour,

Il n'a jamais été question dans le sujet de rupture conventionnelle...

Le tout serait de pouvoir prouver un accord verbal...

Un commun accord de rupture ne peut pas s'analyser en licenciement abusif...